



Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table

COMMISSION DES JEUNES ET TECHNIQUE DU COMITE PROVINCIAL DE BRUXELLES/BRABANT WALLON

CHAMPIONNATS INTERCLUBS DES JEUNES 2017 / 2018

- Sous l'égide du Comité Provincial de Bruxelles/Brabant wallon, la Commission des Jeunes et Technique de BBW organise les Championnats Interclubs des Jeunes 2017/2018.
- Cette épreuve aura lieu le **dimanche 11 mars 2018**, phase qualificative au **LOGIS AUDERGHEM** et le **dimanche 25 mars 2018**, phase finale qui verra l'entrée en lice des équipes têtes de séries et déterminera les équipes championnes de la province au **LOGIS AUDERGHEM**.
- **ATTENTION: Toutes les compétitions y compris les séries «jeunes filles» ainsi que les 17/21 garçons auront lieu le dimanche 11 mars 2018!**

LES POUSSINS JOUERONT LA FINALE LE 11/3.

- La journée qualificative du **dimanche 11 mars 2018** verra les équipes réunissant le moins de points (système NC = 1 point, E6 = 2 points, E4 = 3 points et ainsi de suite) se disputer le droit de participer la phase finale. De cette manière, chaque club est assuré de voir ses jeunes lutter, «à armes égales» avec les jeunes des autres clubs; les têtes de série n'arriveront que pour la phase finale **excepté pour les 17/21 garçons et toutes les séries jeunes filles qui se clôtureront le 11 mars.**
- **Les clubs qui le souhaitent peuvent indiquer la force des joueurs qu'ils comptent aligner afin d'équilibrer au mieux les poules de la phase qualificative ou le TED de la phase finale.**
- Pour la phase qualificative et la phase finale, toutes les séries garçons et filles se joueront au **LOGIS AUDERGHEM – Chaussée de Wavre 1690 – 1160 Auderghem**

CATEGORIES D'AGE

- **Poussin : 2009 et +**
 - **Pré Minime : 2007 et 2008**
 - **Minime : 2005 et 2006**
 - **Cadet/Cadette : 2003 et 2004**
 - **Junior/Juniore : 2000 – 2001 – 2002**
 - **- 21 ans : 1996 – 1997 – 1998 – 1999**
- Chaque équipe se compose de trois joueurs (joueuses) et la compétition se joue suivant la formule de l'interclubs «dames» (1 double et 9 simples, 3 x 3). Un effort tout particulier est demandé aux clubs qui possèdent un effectif féminin.
 - A la limite, une équipe peut n'être composée que de deux joueurs (joueuses) ce qui implique malgré tout un handicap de trois rencontres perdues avant de jouer, (0-3).

- *Un joueur garçon ne peut participer qu'à une seule catégorie d'âge. Il peut éventuellement être aligné dans une équipe de joueurs plus âgés, à condition que ce changement ait été signalé, **PAR ECRIT**, au responsable lors de l'inscription des équipes. Bien entendu, l'inverse est strictement interdit.*

Exemple: 1 Poussin peut jouer en Poussins, Pré minimes, Minimes, Cadets, Juniors et – de 21 ans.
1 Pré minime peut jouer en Pré minimes, Minimes, Cadets, Juniors et – de 21 ans.
... etc.

- Une joueuse peut éventuellement participer à une catégorie d'âge jeunes filles et une catégorie d'âge garçons (qui, le cas échéant, peuvent être différentes) à condition de figurer dans la liste des forces correspondante.
- Toutefois, si l'horaire des compétitions filles et garçons venait en opposition, aucune dérogation de temps ne sera admise et il y aura lieu de faire un choix pour l'une ou l'autre équipe.
- Lors de la phase qualificative du **11 mars 2018**, les équipes seront réunies en poules de quatre équipes mais tout cela dépendra naturellement du nombre d'équipes inscrites dans chacune des séries organisées.
- Lors de l'élaboration des groupes, les équipes comprenant les joueurs possédant les plus hauts classements pourront être directement qualifiés pour la journée finale **excepté pour les 17/21 garçons et toutes les séries jeunes filles qui se clôtureront le 11 mars**, la journée finale sera disputée par élimination directe ou par poules de quatre équipes maximum dans toute la mesure du possible.
- Il va de soi qu'il est possible pour un club d'inscrire plusieurs équipes dans une des catégories organisées. Dans ce cas, ces équipes seront différenciées par l'attribution des lettres A, B, C, etc. Tous les joueurs classés affiliés avant le 31/12/2017 ainsi que tous les joueurs NC affiliés avant la date des compétitions pourront participer à ces interclubs jeunes.
- La compétition se déroulera suivant les Règlements et Statuts de la F.R.B.T.T. Toutefois, l'amende pour forfait **NON PREVENU moins de 48 h à l'avance** sera appliquée à raison de 25 € par équipe concernée. Toute équipe inscrite et ayant déclaré forfait reste redevable du coût de l'inscription.

Les clubs sont invités à inscrire leurs équipes Jeunes à l'adresse de **Michel Bossut** - michelbossut69@gmail.com – **0474/22 94 33** et ce pour le **jeudi 1 mars 2018 au plus tard** pour **toutes les équipes garçons et filles, têtes de série comprises !!**

Etant donné que les listes des forces de tous les clubs figurent sur le site de l'Aile Francophone, il est inutile de joindre une liste des joueurs engagés EXCEPTÉ si le club désire faire jouer un de ses éléments dans une autre catégorie que la sienne propre.

- Les poules seront formées et le calendrier final, élaboré le **lundi 5 mars 2018** pour toutes les séries. Les poules ne reprendront que les équipes en ordre d'inscription et inscrites dans les délais. Tous les secrétaires et responsables des Jeunes de tous les clubs participants recevront toutes les indications d'horaire en temps utile sur le site www.cpbbw.be
- En cas de forfait, le club doit prévenir l'équipe adverse **par téléphone et par mail** et le responsable de l'interclubs Jeunes : Michel Bossut - michelbossut69@gmail.com – 0474/22 94 33
- **Par équipe inscrite et présente**, le CPBBW facturera **5€** au club.
- **Par équipe inscrite et non présente** (dont le forfait est annoncé 48H à l'avance), le CPBBW facturera **15€** au club en plus de l'amende pour forfait éventuel non prévenu (25€).
- Le jour de la compétition, le JA pourra décider d'arrêter la rencontre à score acquis.